

la douleur, la ferveur de la prière; et ils l'ont fait voir clairement. Aussi quand ces hommes de génie sont venus et ont montré que les différents sentiments de l'âme pouvaient être manifestés par ce moyen, L'Eglise n'a pas condamné ni répudié leur œuvre. Elle voyait la musique rendre l'expression de l'amour, de la joie, de la crainte et de l'horreur, et réussir au point de soulever de véritables tempêtes, quel motif pourrait-elle avoir pour ne pas faire usage, elle-même, d'une arme si puissante, afin d'exciter dans les âmes ces mêmes sentiments, au point de vue religieux? Aucun certainement, pourvu que l'amour ne devint pas lascif, la joie dévergondée, la crainte et l'horreur tapageuses.

Mais, dit "Catalanus" et c'est là la troisième boucle qui manque à son plastron, ce dont vous parlez maintenant, est précisément arrivé. On chante de l'opéra. Ce n'est plus une vierge qui prie, c'est une sirène qui cherche à enchanter; ce ne sont plus les chants de la joie et de la reconnaissance, ce sont les hurlements de Saliens et de Bacchantes. A cela il faut répondre: "Les choses sont comme cela quelquefois, oui; souvent, oui encore; toujours, non." On peut répondre encore: "Ces abus sont-ils inhérents, sont-ils une conséquence nécessaire de la musique? Encore une fois, non." Que "Catalanus" prenne le plain-chant lui-même et il pourra le rendre aussi ridicule qu'il voudra. S'il n'en a pas déjà fait l'expérience qu'il aille assister à n'importe quel enterrement matinal, dans nos églises de paroisses.

Si la manière dont on trotte à travers les chants si beaux, si majestueux de l'office des morts, ne lui donne pas l'idée de la manière d'agir de biberons qui eurent leur vin, s'il ne trouve pas cela souverainement inconvenant, je déclare alors qu'il n'a pas plus de sentiment musical qu'un sabot. S'il veut passer du triste au joyeux, qu'il prenne aux vêpres de Pâques du Vespéral Rémo—Cambraisien, l'antienne "Hæc dies," et qu'il y considère, à tête reposée quarante et une notes sur l'a de l'alleluia qui la termine. Qu'il prenne encore à Reims un graduel commençant par les mots: "Qui regis," et qu'il compte quarante-sept notes sur la seconde syllable, en les faisant chanter comme on chante le plain-chant habituellement. Si après une pareille expérience, il ne pense pas qu'on peut faire du ridicule avec le plain-chant, tout autant qu'avec la musique, alors qu'il parte pour une nouvelle expédition, qu'il écrive un nouvel article, et qu'il trouve un journal pour l'insérer. Mais avant tout, qu'il n'aille pas s'imaginer que je prétends engager une discussion avec lui. Pour tout au monde je ne voudrais pas entreprendre de corriger ses notions musicales ce serait pure perte de temps. Tout ce que je lui souhaite c'est de bien digérer ses lectures, avant d'en faire part au public; sans cela elle troubleront ses idées et elle lui feront faire des embarras là où il pourrait faire du bien.

En vous demandant pardon de vous avoir tenu si longtemps, M. le Rédacteur,

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

F. X. BEAULIEU.

Nouveau-Monde, 21 Mai, 1878.

ACADEMIE de MUSIQUE

—DE—

QUEBEC.

—:0:—

CONCOURS DE 1878.

—:0:—

Les Concours de 1878 auront lieu jeudi, le 4 juillet prochain, à la Salle Victoria, rue Ste. Anne, et commenceront à 9 heures A. M.

MATIERES DES CONCOURS:

SECONDE CLASSE.

ORGUE.—*Andante Religioso* de la quatrième Sonate de Mendelssohn (en Si bémol majeur)

PIANO.—Sonate de Dussek, 1er. mouvement (op. 24) en Si bémol majeur.)

VIOLON.—Romance des "Feuilles d'Album"—Vieuxtemps.

PREMIERE CLASSE.

ORGUE.—Fugue en *Do mineur*, No. 6, 3me. volume. Bach

PIANO.—Pollacca brillante en *Mi* majeur (op. 72) Weber.

VIOLON.—1er. Mouvement, 22me. Concerto.—Viotti.

CHANT:

SOPRANO.—*Va dit-elle*, Robert le Diable,—Meyerbeer.

CONTRALTO.—*Connais-tu le pays?* de Mignon, A. Thomas

TENOR.—Air de *Joseph*, Méhul.

BARYTON.—Air du *Chalet*, Adam.

BASSE.—*Pro peccatis*,—Stabat Mater, Rossini.

HARMONIE.—Théorique et pratique.

COMPOSITION.—Genre au choix du concurrent.

CONCOURS SPECIAUX.

Un prix sera accordé au concurrent heureux qui présentera une composition de mérite, et le titre de *Lauréat* pourra lui être décerné, aux conditions exigées par l'article 14 de la *Constitution de l'Académie*.

Un autre concours spécial sera ouvert pour le piano: morceau de concours: *Scherzo de Chopin*, (op. 31). Le titre de *Lauréat* sera accordé au concurrent heureux aux conditions de l'article 14 de la *constitution*.

Les concours seront publics et l'entrée sera libre.

F. JEHIN PRUME,

Président.

J. A. DEFOY,

Secrétaire.

—:0:—